

AGRICULTURE



Alter^{NA}

Le fonds de garantie

pour la transition

des entreprises agricoles
& agroalimentaires

de Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Innovons aujourd'hui, explorons demain

ALTER'NA c'est quoi ?

La Région Nouvelle-Aquitaine développe un **nouvel outil innovant** pour favoriser l'accès au crédit dans le secteur agricole et agro-alimentaire. La Région, accompagnée de l'Europe, a ainsi créé une garantie publique dénommée « ALTER'NA ».

ALTER'NA est un **fonds de garantie** de :

36 millions d'€ → ce qui devrait générer environ
abondé par **l'Europe (Feader et Fonds Juncker)** et par **la Région**

230 millions d'€
de **prêts**
en **3 ans**

ALTER'NA vise à :

- > Favoriser un meilleur accès au financement pour les projets risqués ou pour les nouvelles entreprises sans historique de crédit ;
- > Alléger les conditions et exigences en cas d'insuffisance de garanties, par rapport aux exigences standards des intermédiaires financiers ;
- > Proposer des prêts d'investissement ou de développement à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt et de limitation de garanties personnelles.

ALTER'NA pour qui ?

• **Les exploitants agricoles** qui exercent réellement une activité agricole (*personnes physiques et conjoints collaborateurs, personnes morales dont l'objet est agricole du type GAEC, EARL, SARL, etc., candidats à l'installation ayant le statut de jeune agriculteur, bénéficiaire des aides à l'installation*).

Pour le secteur viticole, une certification environnementale de niveau II ou III ou AB est un prérequis (*Cf. Plaquette sur la certification environnementale sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation*)

• **Les groupements d'agriculteurs**
(*CUMA composée exclusivement d'agriculteurs, structures collectives*),

• **Les entreprises agro-alimentaires**
(*en mode de production biologique*),

L'ensemble des bénéficiaires doivent avoir leur siège ou un établissement actif en Région Nouvelle-Aquitaine.

ALTER'NA pour quels projets ?

- Transition des exploitations dans le secteur de l'élevage
- Transition des exploitations dans le secteur de la **production végétale** et du **Plan Végétal Environnement**
- Développement de la **production de fruits et légumes sous serres**
- Soutien à la **transformation et commercialisation à la ferme**
- Soutien aux **Industries Agro-Alimentaires pour développer des produits bio**



Dépenses éligibles :

- **Actifs corporels localisés en Nouvelle-Aquitaine ou incorporels** (y compris TVA)
- **Fonds de roulement** (dans la limite de 200 000€ ou 30% des dépenses éligibles)
- **Frais de transfert de droits de propriétés** (entre investisseurs indépendants)
- **Foncier** (Terrains bâtis et non bâtis) dans la limite de 10% de l'assiette éligible



Dépenses non éligibles :

Du fait d'un cofinancement FEADER, certaines dépenses ne sont pas éligibles.

- **Irrigation**
- **Hébergement touristique** (agrotourisme)
- **Centres équestres**
- **Mise aux normes**
- **Production d'énergie**
- **Aquaculture / Pêche**
- **Matériel d'occasion**



ALTER'NA vise à faciliter les investissements destinés à faire évoluer les pratiques et s'inscrit pleinement dans les ambitions de NéoTerra.

C'est un pas de plus vers la transition écologique.



Mode d'emploi

Alter'NA





Et maintenant ?

Adressez-vous directement aux intermédiaires financiers sélectionnés pour connaître leur offre bancaire ALTER'NA, à savoir :



Banque Populaire

CONTACT : Thierry HIERE
thierry.hiere@bpaca.banquepopulaire.fr



Crédit Agricole

CONTACT : Ludovic Charbonnier
ludovic.charbonnier@ca-aquitaine.fr
06 24 46 49 27



Crédit Mutuel

CONTACTS :

- Richard BABER
richard.baber@creditmutuel.fr / 02 40 68 22 39
- Henri BROSELLIER
henri.brossellier@creditmutuel.fr / 02 51 47 51 43
- Sébastien PRIN
sebastien.prin@creditmutuel.fr / 01 53 48 80 04

Retrouvez toutes les infos sur :

naqui.fr/alterna



Crédit Mutuel



EUROPEAN INVESTMENT FUND



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Innovons aujourd'hui, explorons demain